

Séance du 23 mars 2017 à 19 heures  
Commune de BELLEFONT -- LA RAUZE -- Salle des fêtes de Constans  
*Aujourd'hui, vingt-trois mars deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Bellefont -- La Rauze -- Salle des Fêtes de Constans*

Etaient présents : 52 titulaires dont 13 possédant une procuration  
10 suppléants

- TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT -- LA RAUZE  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY - VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme HAUDRY Sabine, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

- SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CAILLAC  
CIEURAC  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
LHERM  
MONTGESTY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
Mme MARTIN Caroline,  
M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires - 12 suppléants

## • TITULAIRES :

BELLEFONT – LA RAUZE

M. NOUAILLES Serge (procuration donnée à Mme Martine FOURNIER), M. ANNES Jean-Pierre (procuration donnée à M. Jean-Paul DUJOL),

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. Serge MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à M. Bernard DELPECH), M. TESTA Francesco (procuration donnée à M. Alain SAN JUAN), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme Martine LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

CATUS

M. VAZ Victor (procuration donnée à M. Claude TAILLARDAS),

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (procuration donnée à M. Daniel JARRY),

LE MONTAT

M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à M. Guy PEYRUS), Mme VANBESIEEN Joëlle (procuration donnée à Mme Roseline VALETTE),

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme Bénédicte LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

SAINT GERY – VERS

M. GILES Jérôme (procuration donnée à M. Olivier BORIES),

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

## • SUPPLEANTS :

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

FRANCOULES

M. COMBET Gil,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

NUZEJOLS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Aménagement et Foncier

Objet : Bail emphytéotique avec l'OPHLM Lot Habitat portant sur l'immeuble de l'Ancien Couvent des Récollets à Bellefont - La Rauze (situé sur l'ancienne commune de Laroque des Arcs) :-  
abrogation de la délibération antérieure

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 23 mars 2017  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cécile DELBOS  
Service : Aménagement et Foncier

**Objet : Bail emphytéotique avec l'OPHLM Lot Habitat portant sur l'immeuble de l'Ancien Couvent des Récollets à Bellefont - La Rauze (situé sur l'ancienne commune de Laroque des Arcs) – abrogation de la délibération antérieure**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Fonds d'Interventions Foncières, la Communauté de communes du Pays de Cahors a acquis au début des années 2000, une partie de l'immeuble dit l'ancien Couvent des Récollets dans l'objectif d'y créer 5 logements sociaux.

Par délibération en date du 13/11/2000, le Conseil communautaire a décidé de mandater LOT HABITAT pour la réalisation de ces logements par le biais d'un bail à construction.

De son côté, le conseil d'administration de LOT HABITAT a approuvé aux termes de ses séances en dates des 9 juin 2000 et 27 septembre 2002 le lancement du programme de réalisation de 5 logements intitulé Couvent des Récollets.

La décision n'a jamais été suivie d'effets en raison des difficultés d'ordre foncier survenues sur ce dossier qui a nécessité la réalisation de plusieurs actes préalables (déclassement de domaine public, de cession entre le Département et la Commune de Laroque des Arcs, l'établissement d'un Etat Descriptif de Division et la constitution d'une Association Syndicale Libre). C'est pourquoi cette délibération en date du 13/11/2000 doit faire l'objet d'une abrogation.

LOT HABITAT ayant réalisé les travaux de réhabilitation du bâtiment depuis quelques années, il convient de régulariser la situation par la signature d'un bail emphytéotique entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et l'OPHLM LOT HABITAT portant sur la mise à disposition de l'immeuble dit l'ancien Couvent des Récollets.

Ce bail entrant dans le champ de compétence du Bureau communautaire depuis la délégation générale approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2015, le Bureau approuvera après votre délibération, la conclusion du bail emphytéotique cité lors de sa prochaine séance.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'abroger la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2000 susvisée.

AR PREFECTURE

046-200023737-20170323-38\_23\_03\_2017-DE  
Reçu le 28/03/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VASSEZ-FAURE

